

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

Rappel des dates : Convocation : 26/06/2026 - Affichage : 26/06/2026

Le deux juillet deux mille vingt six, à dix huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente Le Landon de Le Breil sur Méryze sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Communes	Délégués	Présents	Pouvoirs à :	Absents excusés
ARDENAY-SUR-MERIZE	Benoît LOUISE	X		
BOULOIRE	Yves DAGUENET			X
	Charlène PIE			X
CONNERRÉ	Olivier HEMONNET	X		
COUDRECIEUX	Tony FOULON	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	Vincent GODEFROY	X		
MAISONCELLES	Hervé CRAHÉ	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	Claudine OZAN		Tony FOULON	
SAINT-CELERIN	Jackie AÎNÉ			X
SAINT-CORNEILLE	Michel PRÉ	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	Jackie SURUT	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	Eric FROGER	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	Gaël LE CONTE		Vincent GODEFROY	
	Olivier RÉTIF	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Claudia DUGAST	X		
SOULITRÉ	Stéphane LEDRU	X		
SURFONDS	Alain DUTERTRE	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Nathalie CHAILLOUX			X
TORCÉ EN VALLÉE	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	Pierre GALÉS	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
Conseillers en exercice	24	18	2	4

Objet : Budget Annexe REOM : Admissions en non valeurs

Délibération n° 2026-07-DB06

Le Bureau communautaire,

Vu l'article 5211-10 du CGCT,
Vu les compétences déléguées au Bureau communautaire,
Vu le rapport présenté par le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Valide l'admission en non valeur des créances dont les procédures engagées n'ont pu aboutir à leur paiement. Ces créances seront comptabilisées au compte 6541 du budget annexe REOM pour un montant total de 9 360.93€.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT

The image shows a blue ink signature of Anthony Trifaut over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILLÉRIEN" around the perimeter and "PARC DES SITTELLES 71100 MONTFORT LE GESNOIS" in the center.